

Interpellation transformée en question écrite de Monsieur Jos Bertrand concernant les travaux dans l'avenue du Cor de Chasse - manque d'information aux habitants.

Pour la troisième fois en très peu de temps, les habitants de l'avenue du Cor de Chasse et des rues environnantes sont confrontés à un chantier de construction inattendu. Lundi, sans aucune information préalable, l'intersection Campanules - Cor de Chasse a été fermée. De plus, il n'y avait pas de signalisation alternative pour le tronçon Archives - Campanules qui, en raison d'une structure à sens unique, n'avait plus de sortie pour les voitures. Vous pouvez entrer dans la rue de l'Élan et l'avenue des Criquets, la rue des Archives et l'avenue des Campanules, mais vous ne pouvez plus en sortir.

Très souvent, les rues et les quartiers de notre commune sont confrontés à des entrepreneurs qui ne préparent pas ou mal leurs chantiers publics et ne respectent pas leur devoir d'information. Dans le cas précis de lundi dernier, les habitants ont reçu la réponse laconique des ouvriers du chantier : « La commune ne vous a pas informés ? »

Toutefois, il ressort de la réponse à une question orale du 17 décembre 2018 que les entrepreneurs de travaux publics seraient obligés de donner un préavis d'au moins sept jours à leur chantier et que des panneaux devraient également être apposés en temps utile. En octobre dernier, l'échevine responsable a annoncé que le service juridique envisagerait de sanctionner les entrepreneurs qui ne respecteraient pas l'obligation d'information. Je voudrais revenir sur cette question.

Quels accords la commune a-t-elle passés avec le contractant concernant la fourniture d'informations au voisinage ? Des accords ont-ils été conclus avec l'entrepreneur et la police concernant la mobilité pendant les travaux et les déviations de route ?

Au vu des nombreuses autres interpellations concernant le manque d'information sur les travaux publics dans la commune, nous devons conclure qu'il y a toujours quelque chose qui ne va pas dans la fourniture d'informations aux habitants concernés. J'ai déjà fait référence à la réponse à mon interpellation du 15 octobre dernier, dans laquelle l'échevine nous a informés que le service juridique examinerait la possibilité de sanctionner les entrepreneurs qui ne respecteraient pas leur obligation d'informer le voisinage à temps (7 jours à l'avance). Quel a été l'avis du service juridique ? Le collègue a-t-il évalué cela ? Quelles mesures ont été prises sur les conseils du service juridique ?

Cette obligation de fournir des informations peut-elle être renforcée dans les instruments politiques pertinents, de sorte que les contractants qui ne respectent pas leur obligation de fournir des informations puissent également être effectivement sanctionnés par des amendes ? En prévision de l'intensification de la réglementation, ne pourrait-on envisager de rappeler systématiquement à tous les entrepreneurs de notre commune leur obligation d'information et d'en assurer un suivi plus strict ?

Bien sûr, j'aimerais aussi savoir quels sont les travaux concernés cette fois-ci ? Quel est le planning exact ? D'autres travaux sont-ils prévus dans le quartier ?

Enfin, une question concernant la participation des habitants. Le quartier "Cor de Chasse - Dries - Archives" va devenir une zone 30 et c'est une bonne chose. Cela implique également des aménagements de la voie publique et des infrastructures. À certains endroits de la commune, des réunions d'information et de consultation seront organisées à cet effet et les habitants seront

impliqués dans le réaménagement (Chaussée de la Hulpe), dans d'autres quartiers pas (Cor de Chasse). Quelles sont les lignes politiques du Collège en la matière ? Dans quels cas une participation préalable est-elle prévue, et dans quels cas ne l'est-elle pas ?

Réponse de Madame Stassart

Je vous remercie pour votre interpellation.

L'intersection Campanules - Cor de Chasse a été fermée pour permettre la réalisation de « travaux de sécurisation de traversée de voiries » grâce à un subside octroyé par la région.

Il s'agissait de faire un rétrécissement de voirie pour diminuer la vitesse des voitures à cet endroit.

S'agissant de travaux réalisés par la commune, un toute boîte a été distribué par nos agents communaux.

C'est vrai que nous avons pris un peu de retard pour la distribution du toute-boîte, étant donné les difficultés de fonctionnement des services liées au covid-19.

Il est tout à fait normal que les riverains soient informés au minimum 7 jours avant.

Les plans des travaux sont toujours soumis à la police pour validation des déviations ; ils sont ensuite communiqués à l'entrepreneur.

Dans le quartier, nous avons prévu de refaire l'asphaltage de l'avenue du Cor de Chasse.